

LETTRE REGLEMENTAIRE

Nous souhaitons vous informer de certaines évolutions concernant l'épargne que vous avez investie dans le Compartiment Amundi Obligaterme 2018 ESR du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Amundi Obligaterme ESR, dont vous êtes porteur de parts.

1/ L'opération

Le compartiment Amundi Obligaterme 2018 ESR est nourricier du FCP AMUNDI RESA OBLIGATERME 2018, dont l'objectif de gestion est de capter le rendement offert par les obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE.

La stratégie d'investissement consiste à gérer un portefeuille d'obligations de maturité égale ou inférieure à la durée de la période d'investissement recommandée de 5 ans. La stratégie actuelle du Compartiment court du 06 janvier 2014 au 27 juin 2018.

Conformément au règlement de votre FCPE, votre société de gestion, Amundi Asset Management, a décidé de renouveler à l'identique l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du compartiment pour les 5 prochaines années, à compter du 28 juin 2018, et ce jusqu'au 28 juin 2023.

Cette opération agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 12 juin 2018, si vous en acceptez les termes, n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, il vous est possible de demander, sans frais, le rachat de vos parts actuelles.

En outre, il vous est possible de transférer, sans frais, vos avoirs vers les autres supports de placement disponibles au sein de votre dispositif d'épargne salariale et retraite. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre entreprise ou à vous connecter sur le site de votre teneur de comptes afin de consulter la liste des supports disponibles.

2/ Les modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous ainsi qu'en annexe.

- ✓ Modification du profil rendement / risque : OUI
- ✓ Augmentation du profil rendement / risque : OUI
- ✓ Augmentation des frais : NON

Les évolutions au sein du FCPE seront les suivantes, à compter du 28 juin 2018 :

- Changement de dénomination :

Le 28 juin 2018, le Compartiment Amundi Obligaterme 2018 ESR changera de dénomination pour Amundi Obligaterme 2023 ESR.

- Modification du profil rendement/risque :

- Maturité des titres et sensibilité au taux d'intérêt du fonds :

La maturité des titres en portefeuille sera inférieure ou égale au 28 juin 2023 au lieu du 27 juin 2018.

Pour rappel, la sensibilité au taux d'intérêt du portefeuille diminuera tout au long de la période d'investissement.

En juin 2018 (début de la période d'investissement), elle sera proche de 5 et décroîtra pour approcher 0 en juin 2023 (fin de la période d'investissement).

- Note SRRI :

Pour rappel, le Compartiment voit son profil de risque augmenter au début de chaque nouvelle période d'investissement. A compter du 28 juin 2018, la note SRRI du fonds passera donc de 1 à 3 sur une échelle de 1 à 7,

A contrario, le Compartiment connaîtra une réduction importante de son profil de risque entre le début et la fin de la période d'investissement.

En effet, à l'approche de l'échéance de la période d'investissement, le Compartiment verra son exposition aux différents facteurs de risque décroître compte tenu de la baisse de la durée de vie résiduelle des titres en portefeuille et/ou de leur remboursement.

- Ajout d'obligations non notées :

A compter du 28 juin 2018, le fonds pourra investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des obligations de catégorie « Speculative Grade » dont 5% maximum d'obligations non notées.

3/ Information sur l'opération

Cette opération ne nécessite aucune démarche de votre part ; elle s'effectuera de manière automatique et n'aura aucune incidence sur le montant et la durée d'indisponibilité de vos avoirs.

L'Autorité des marchés financiers a agréé cette opération le 12 juin 2018. L'opération s'effectuera le 28 juin 2018.

Le document d'information clé pour l'investisseur ainsi que le règlement mis à jour de votre FCPE seront disponibles dès le 28 juin 2018 sur votre site internet d'épargne salariale en vous connectant à l'espace sécurisé.

Vous trouverez, en annexe, un tableau reprenant les principales caractéristiques de votre FCPE qui vont évoluer avec cette opération.

ANNEXE

Tableau reprenant les principales caractéristiques du FCPE qui évolueront le 28 juin 2018.

	Avant le 28 juin 2018	A compter du 28 juin 2018
Dénomination	AMUNDI OBLIGATERME 2018 ESR	AMUNDI OBLIGATERME 2023 ESR
Stratégie d'investissement	La stratégie du fonds court du 6 janvier 2014 au 27 juin 2018	La stratégie du fonds court du 28 juin 2018 au 28 juin 2023
Maturité des titres	Inférieure ou égale au 27 juin 2018	Inférieure ou égale au 28 juin 2023
Note SRRI	1	3
Echéance du fonds	27 juin 2018	28 juin 2023